

Vendredi 15 janvier 2021

Tous solidaires, tous vaccinés : le Département de l'Essonne pleinement mobilisé pour vacciner les personnes de 75 ans et plus

Poursuivant les efforts engagés depuis le début de la crise sanitaire, le Département de l'Essonne participe à la campagne nationale de vaccination qui démarre à partir du 18 janvier pour les personnes de 75 ans et plus, pour les personnels soignants de 50 ans et plus ou présentant des facteurs de comorbidité (tous âges), ainsi que pour les personnels des service d'aide à domicile volontaires de 50 ans et plus ou présentant des comorbidités (tous âges).

- **Deux centres de vaccination gérés par le Département**

Ainsi, le Département a ouvert deux centres de vaccination, en lien avec l'ARS et le SDIS :

- Centre départemental de prévention et de santé, 8 place Victor Schœlcher, 91300 Massy

- Salle l'Astral, 121 avenue de la République, 91230 Montgeron

Ces deux centres ont été ouverts, dès le mercredi 13 janvier, pour les personnels soignants et les personnels de l'aide à domicile volontaires. À compter de lundi, ils accueilleront aussi, sur rendez-vous obligatoire, les personnes de 75 ans et plus ainsi que, sur rendez-vous et prescription médicale, les personnes atteintes de maladies particulièrement grave (insuffisance rénale chronique sévère, cancer sous traitement, les transplantés d'organes personnes atteintes de trisomie, etc.).

Ces centres, ouverts de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, fonctionnent grâce au personnel départemental volontaire. Le transport des vaccins du Centre hospitalier sud francilien (CHSF) vers les centres de vaccination du Département est assuré par le SDIS.

- **Une unité de vaccination temporaire pour mailler le territoire**

Pour les territoires ruraux et/ou éloignés des centres de vaccination, le Département met en place, dès le lundi 18 janvier, une unité de vaccination temporaire qui interviendra par

roulement à Angerville (pour le bassin sud-ouest) et à Milly-la-Forêt (pour le bassin sud-est) et accueillera les mêmes publics que les centres fixes.

- **Un service de transport à la demande pour les personnes en perte d'autonomie**

Afin que les problèmes de transport ne soient pas un obstacle à la vaccination, le Département met également en place un service de transport à la demande qui desservira l'ensemble des centres de vaccination du territoire. L'information sur ce service sera diffusée par les centres communaux d'action sociale (CCAS).

- **Des ressources sur Essonne.fr**

Une carte répertoriant l'ensemble des centres de vaccination du territoire gérés par le Département ou par l'ARS est disponible sur Essonne.fr. Ce site propose également des informations sur la vaccination et des renseignements pratiques.

Contact presse : Luce Margonty

lmargonty@cd-essonne.fr

06 08 10 50 84

